



CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI

3 septembre 2025

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de LIVRY SUR SEINE s'est réuni le :

Vendredi 3 septembre 2025 à 19 H 00

En mairie (1 rue de Vaux)

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,

Etaient présents	M. DAGRON, Maire, Christophe SIMON, Esther DECANTE, Alain ARNULF, Marie-France DIDIER, Adjoint, Hervé DUCAT, conseiller délégué Nadia BECHIKHI, Caroline GUIEBA, Jean-Pierre BORDERIEUX, Jocelyne MARCHAND, Valérie EMPIS, Franck DELAPORTE, Christian MARI Conseillers Municipaux,
Absents excusés	Jean-Michel DOMENECH, Emily THIBOT, Thomas CLEMENT, Lucien SOKPOLI
Pouvoirs	Jean-Michel DOMNECH à Régis DAGRON, Thomas CLEMENT à Esther DECANTE
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Esther DECANTE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 20 juin 2025

DELIBERATIONS

URBANISME : rapporteur Alin ARNULF

- **Avenant n°1 à la convention de mandat pour les études préalables à la construction d'un ALSH, avec la SPL**

FINANCES : rapporteur Marie-France DIDIER

- **Décision Modificative n°1**
- **Emprunt**

DELIBERATIONS

URBANISME : rapporteur Alin ARNULF

2025-47 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES A LA REALISATION D'UN ALSH

Sur présentation d'Alain ARNULF, adjoint à l'urbanisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'autorisation de programme votée au budget 2023 et modifiée au budget 2025,

VU la décision du Maire n°2023/03 en date du 31 août 2023, concernant le contrat de mandat pour la réalisation d'études préalables confiées à la SPL Val de Seine

Aménagement, pour la création d'un bâtiment destiné à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

VU la délibération 2024/20 du 21 juin 2024, validant l'étude de programmation du futur ALSH,

CONSIDERANT que le conseil a exprimé un nouveau besoin visant à intégrer la mise en place d'un système de construction hors site (construction modulaire) est apparu la nécessité d'un ajustement du programme technique.

CONSIDERANT qu'en conséquence le présent avenant vise à modifier la durée et le budget de la mission initiale.

CONSIDERANT également qu'en raison de la mission supplémentaire réalisée par la SPL, le présent avenant prévoit une rémunération complémentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de mandat d'études préalables à la réalisation d'un ALSH à intervenir avec la SPL MVSA, ci-annexé

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant

FINANCES : rapporteur Marie-France DIDIER

2025/45 BUDGET COMMUNAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Sur présentation de Madame Marie-France Didier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Commune exercice 2025,

CONSIDERANT qu'afin de permettre un rééquilibrage des chapitres budgétaires, il y a lieu de modifier le montant de certains articles du budget primitif en section d'investissement en recettes et en dépenses

CONSIDERANT que ces modifications ne changent pas l'équilibre budgétaire 2025

La décision budgétaire modificative n°1 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	400 000.00 €
Total Général		400 000.00 €		400 000.00 €

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1, Budget Commune, telle que présentée ci-dessus.

2025/46 SOUSCRIPTION D'UN PRET A MOYEN TERME POUR FINANCER LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Rénovation de la salle Dumaine, Extension du restaurant scolaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur présentation du rapporteur, Régis DAGRON, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE, À L'UNANIMITE DES MEMEBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

DECIDE de demander à la CAISSE d'EPARGNE ÎLE DE FRANCE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de ces investissements,

Les caractéristiques du prêt proposé par la CAISSE d'EPARGNE D'ÎLE DE FRANCE sont les suivantes :

- **Montant** : Un million d'Euros
- **Durée** : 20 ans
- **Taux fixe** : 3.74 %
- **Périodicité** : trimestrielle
- **Amortissement** : linéaire
- **Frais de dossier** : 1 000 €

La Commune de Livry-sur-Seine s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Livry-sur-Seine s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

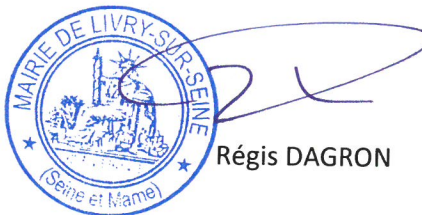
Clôture de la séance à 20h10

La secrétaire de séance



Esther DECANTE

Le Maire



Régis DAGRON